

« Changement climatique: le secteur financier et le chemin vers les 2 degrés »

Par François Villeroy de Galhau, le 30 novembre 2015

Ce discours a été prononcé lors de la conférence organisée grâce à la 2^e *Investing Initiative*, la *Oxford Martin School* et *France Stratégie* pour l'ouverture de la COP21. Le Gouverneur de la Banque de France y avance « quelques remarques sur un sujet qui a pris de l'importance dans l'agenda du changement climatique, à savoir la façon dont les banques centrales et les superviseurs financiers peuvent prendre en compte les défis liés à ce changement. ». Pour François Villeroy de Galhau, « les autorités monétaires et prudentielles sont aujourd'hui concernées par trois grandes catégories de risques ». 1/ « Les risques physiques directs, liés à l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements climatiques extrêmes (...). » 2/ « Les risques induits de responsabilité, liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique », 3/ « Les risques macroéconomiques liés à la transition entre deux modèles productifs (...). »

[Le discours complet de François Villeroy de Galhau](#)

Pour aller plus loin : [Outre-mer et changements climatiques : vers un agenda des solutions – Ministère de l'Outre-mer](#)

Et également [débat sur le site du CEPII : Comment financer la transition carbone ? Le rôle du système financier](#)

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs, lors de sa réunion du 3 décembre 2015, « a pris les décisions suivantes dans le cadre de la poursuite de son objectif de stabilité des prix. Premièrement, en ce qui concerne les taux d'intérêt directs de la BCE, nous avons décidé d'abaisser le taux de la facilité de dépôt de 10 points de base, à -0,30 %. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal resteront inchangés à respectivement 0,05 % et 0,30 %. Deuxièmement, s'agissant des mesures de politique monétaire non conventionnelles, nous avons décidé d'élargir le programme d'achats d'actifs (APP). Les achats mensuels à hauteur de 60 milliards d'euros effectués dans le cadre du programme APP devraient désormais se poursuivre jusqu'à fin mars 2017 ou au-delà si nécessaire et, en tout cas, jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif de taux d'inflation inférieurs à, mais proches de 2% à moyen terme. Troisièmement, nous avons décidé de réinvestir les remboursements au titre du principal sur les titres acquis en vertu du programme APP à leur échéance, aussi longtemps que nécessaire. Cela contribuera à assurer à la fois des conditions de liquidité favorables et une orientation appropriée de la politique monétaire. Les modalités techniques seront communiquées en temps opportun. Quatrièmement, dans le cadre du programme d'achats d'actifs du secteur public, le Conseil des gouverneurs a décidé d'inclure les titres de créance négociables libellés en euros émis par des administrations régionales et locales situées dans la zone euro dans la liste des actifs éligibles aux achats réguliers effectués par les différentes banques centrales nationales. Cinquièmement, nous avons décidé de continuer à conduire les opérations principales de refinancement et les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de trois mois sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin de la dernière période de constitution des réserves de 2017. [...] Les décisions prises aujourd'hui raffermiront le rythme de la reprise économique au sein de la zone euro et consolideront sa capacité de résistance face aux chocs économiques mondiaux observés récemment. Le Conseil des gouverneurs suivra attentivement l'évolution des perspectives de stabilité des prix, et il est disposé à agir, et en mesure de le faire, le cas échéant, en utilisant tous les instruments à sa disposition dans le cadre de son mandat afin de maintenir une orientation accommodante appropriée de la politique monétaire. »

La déclaration complète : <https://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2015/html/is151203.fr.html>

Chômage

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,7 % en octobre 2015, en baisse par rapport au taux de 10,8 % enregistré en septembre 2015 et à celui de 11,5 % d'octobre 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis janvier 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,3 % en octobre 2015, stable par rapport à septembre 2015 et en baisse par rapport au taux de 10,1 % d'octobre 2014. Il s'agit également du taux le plus faible dans l'UE28 depuis septembre 2009. Eurostat estime qu'en octobre 2015, 22,497 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 17,240 millions dans la zone euro. Par rapport à septembre 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 36 000 dans l'UE28 et de 13 000 dans la zone euro. Comparé à octobre 2014, le chômage a baissé de 1,942 million de personnes dans l'UE28 et de 1,302 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en octobre 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,5 %), en République tchèque (4,7 %) ainsi qu'à Malte (5,1 %), et les plus élevés en Grèce (24,6 % en août 2015) et en Espagne (21,6 %).

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-1591 du 7 décembre 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du règlement (UE) n° 2015/751 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031572143&categorieLien=id>

Décret n° 2015-1524 du 25 novembre 2015 précisant le périmètre des prestations des sociétés de tiers-financement mentionnées au 8 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031528050&categorieLien=id>

ACTUALITÉ DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

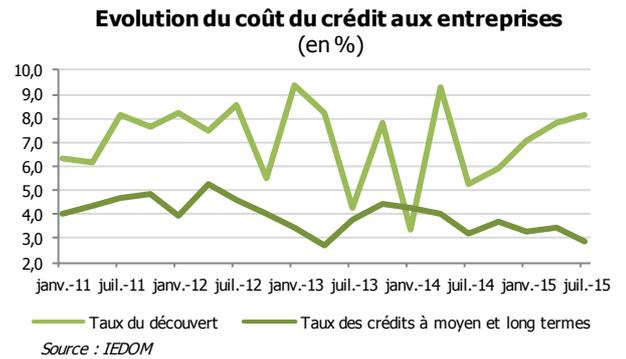
Crédit aux entreprises : les taux évoluent de façon contrastée au 3^e trimestre

En Martinique, au 3^e trimestre 2015, le coût du crédit aux entreprises évolue différemment selon la nature et le montant des crédits.

Le taux moyen global pondéré des « découverts » s'établit à 8,11 % (contre 2,49 % en métropole). Cette catégorie rassemble les découverts au sens strict mais aussi les crédits permanents (facilités de caisse). En l'espèce, il convient de noter que, sur le trimestre, ce taux est tiré à la hausse (+32 points de base) sous le seul effet de la progression du taux appliqué sur la quatrième tranche de montant (> 76 225 €).

A l'inverse, c'est cette même tranche qui permet une baisse du taux moyen global pondéré des crédits à moyen et long termes (-51 points de base) ; ce taux atteint désormais 2,90 % en Martinique, et se rapproche ainsi du taux métropolitain (1,86%).

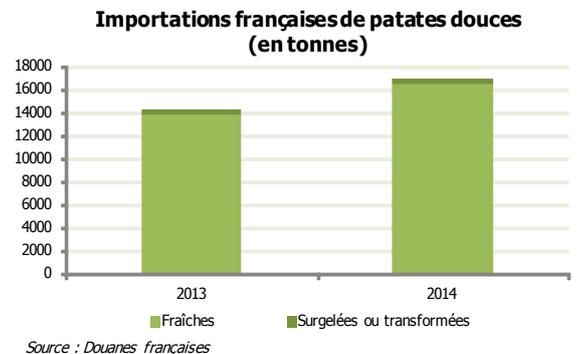
La publication Coût du crédit aux entreprises à la Martinique est disponible sur [le site de l'agence IEDOM](#) de Fort-de-France.



BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Des perspectives intéressantes pour l'exportation de la patate douce

Poursuivant la diversification végétale de la Martinique, les responsables du Marché Agricole d'Intérêts Antillais (MAIA), société de commercialisation dans le domaine agricole, ont lancé en octobre 2015 le programme « Patate douce Martinique 2015 ». Initié en collaboration avec le Pôle agroalimentaire Région Martinique (PARM), l'Institut Technique Tropical (IT2) et la société Fruidor, ce projet d'exportation de la patate douce est né du constat d'un marché de plus en plus porteur en métropole. Après 14 306 tonnes de patates douces (fraîches ou transformées) en 2013, 16 891 tonnes (+18,1 %) y ont été importées en 2014 et la barre des 20 000 tonnes pourrait être franchie d'ici la fin de l'année 2015.



Des agriculteurs, membres de la Coopérative Horticole de Martinique, se sont portés volontaires pour atteindre les objectifs du MAIA : exporter en frais, conjointement avec la Guadeloupe, à destination du marché hexagonal, 10 000 tonnes de patates douces à un horizon de 3 ans. Si ces objectifs sont atteints, les Antilles deviendraient le principal fournisseur du marché français devant l'Espagne (6 279 tonnes en 2014) et Israël (3 000 tonnes en 2014). A noter qu'en 2013, la Martinique ne produisait que 953 tonnes de patates douces (données DAAF), écoulées localement. Pour remplir ses objectifs, le MAIA a fait appel à l'expertise du CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) qui a pu conseiller les agriculteurs sur la production du tubercule et les variétés qui répondront au mieux aux standards européens.

Aéroport : le trafic de la haute saison s'intensifie davantage cette année

Les efforts conjoints de la SAMAC (Société Aéroportuaire Martinique Aimé-Césaire) et du CMT (Comité Martiniquais du Tourisme) pour accroître l'attractivité de la destination et multiplier le nombre de dessertes aériennes devraient se solder, en décembre 2015, par une affluence exceptionnelle à l'aéroport Aimé-Césaire. Ce sont 8 000 à 10 000 voyageurs qui sont désormais attendus chaque samedi depuis le 12 décembre, la desserte étant assurée *via* au moins 10 gros porteurs, contre 7 habituellement. La nouvelle haute saison touristique se caractérise par le renforcement des liaisons avec les Etats-Unis, via American Airlines et l'ouverture des lignes de la Norwegian Air Shuttle à partir du 10 décembre. Par ailleurs, en lien avec le développement du tourisme de croisière, de nouveaux vols charters en provenance de France, d'Allemagne, d'Italie et du Brésil ont été spécialement affrétés, avec des services de transferts depuis l'aéroport vers le port de Fort-de-France.



Cette intensification du trafic aéroportuaire contraste avec l'année 2014 durant laquelle le nombre de passagers était resté stable par rapport à 2013. En 2015, les pointes d'affluence du mois de décembre devraient permettre de compenser la tendance à la baisse observée depuis le début de l'année. Entre janvier et novembre, le nombre cumulé de passagers était en effet en recul de 0,5 % par rapport à l'année précédente à 1 471 100 passagers.

Prix des carburants : baisse en décembre

Les cours mondiaux des produits pétroliers et des matières premières enregistrent, une nouvelle fois, des baisses significatives. Sous l'effet d'une surabondance de l'offre et de la faiblesse de l'activité économique mondiale, le cours du pétrole brut (Brent) a ainsi baissé de 9,7 % par rapport au mois précédent. Le recul devrait se prolonger jusqu'à la fin de l'année ; le 12 décembre, le cours du Brent s'affichait à 39,69 \$/l, son niveau le plus bas depuis décembre 2008. Dans son sillage, le cours du supercarburant a reculé de 1,1 % et celui du gazole de 5 %.

En conséquence, et malgré l'appréciation du dollar par rapport à l'euro (+4,4 %), les prix des carburants, fixés par arrêté préfectoral, diminuent sensiblement en Martinique. Le prix du litre de super sans plomb s'établit à 1,26 € (-12,5 % sur un an), son point le plus bas depuis janvier 2010. Le prix du litre de gazole passe, pour sa part, sous la barre de 1 €, à 99 cents (-17,5 % en glissement annuel), un seuil qui n'avait pas été franchi depuis le gel des prix des carburants pendant la crise sociale de 2008/2009.

Prix des carburants
(en €/l)



Sources : Dieccte, Ministère de l'économie

ACTUALITÉS RÉGIONALES

La Caraïbe présente à la COP21

À l'occasion de la COP21, Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, les Etats et territoires non-indépendants de la Caraïbe étaient réunis au sein du Pavillon de la Grande Caraïbe. La Martinique y était présente aux côtés de la délégation CARICOM (Communauté caribéenne). Leurs représentants ont profité d'un espace d'échanges privilégié et ont sensibilisé, de façon concertée, les participants de la COP21 sur les conséquences du changement climatique et de la montée des eaux sur leurs territoires. Le secrétaire général de la CARICOM, Irwin Laroque, a pu faire valoir sa position quant aux engagements pris à cette occasion. Ainsi, si l'[Accord de Paris](#), adopté à l'issue de la conférence, fixe comme principal objectif de contenir dans un premier temps l'élévation des températures à 2°C d'ici à 2020, par rapport aux niveaux préindustriels, il jette cependant les bases d'un engagement à plus long terme pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C, comme le demandait la CARICOM. Par ailleurs, la vulnérabilité accrue des territoires insulaires en voie de développement, et donc la nécessité pour eux d'avoir un accès privilégié à des ressources additionnelles pour faire face aux changements climatiques, sont également mentionnées à plusieurs reprises dans l'accord.

PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- octobre 2015	129,9	-1,0 %	-0,2 %
Chômage (source : DIECCTE)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- octobre 2015	45 022	-0,3 %	-0,6 %
Allocations chômage (source : Pôle emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle emploi	- septembre 2015	22 997	+1,5 %	+12,8 %
RSA (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés <i>Données non consolidées</i>	- octobre 2015	43 172	-0,1 %	+2,7 %
Commerce extérieur (source : Douanes)	Importations (millions d'euros)	- octobre 2015	217,6	+6,9 %	+2,3 %
	Hors produits pétroliers	- octobre 2015	188,1	+16,8 %	+0,1 %
	Exportations (millions d'euros)	- octobre 2015	34,2	-2,1 %	-34,3 %
	Hors produits pétroliers	- octobre 2015	16,9	-16,3 %	-8,1 %
	Taux de couverture mensuel	- octobre 2015	15,7 %		-1,4 pt
	Hors produits pétroliers	- octobre 2015	9 %		-3,6 pts
Grande distribution (source : DIECCTE)	Chiffre d'affaires des hypermarchés	- septembre 2015	44,0	-13,7 %	-3,5 %
	(millions d'euros)	- cumul annuel	418,2		-0,5 %
Indicateurs de vulnérabilité (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdiction bancaire	- octobre 2015	15 655	+0,6 %	-2,9 %
	Personnes morales en interdiction bancaire	- octobre 2015	2 405	+1,2 %	-2,0 %

INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	Variation mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : SAMAC)	Nombre de passagers (hors transit)	- octobre 2015	108 744	+28,6 %	+0,2 %
		- cumul annuel	1 360 283		-1,0 %
Trafic maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- octobre 2015	31 286	nd	nd
		- cumul annuel	224 205		+62,9 %
Construction (source : Ciments Antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- novembre 2015	9 881	-40,8 %	-23,8 %
		- cumul annuel	162 833		-3,6 %
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- novembre 2015	1 592	+37,1 %	+62,8 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- novembre 2015	196	+10,7 %	+41,0 %
	Cumul annuel (VPN et VUN, hors bus, porteurs et tracteurs)		12 317		+15,1 %

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,30%	09/12/2015

Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015		Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)					
Créances de personnes physiques	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*		
(Hors besoins professionnels) :	4,29%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%	0,50%	
Autres cas :	0,99%	* hors prime d'Etat					

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Août	Septembre	Octobre	Novembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,1100%	-0,1220%	-0,1290%	-0,1270%	-0,1610%	-0,1140%	-0,0430%	0,0480%

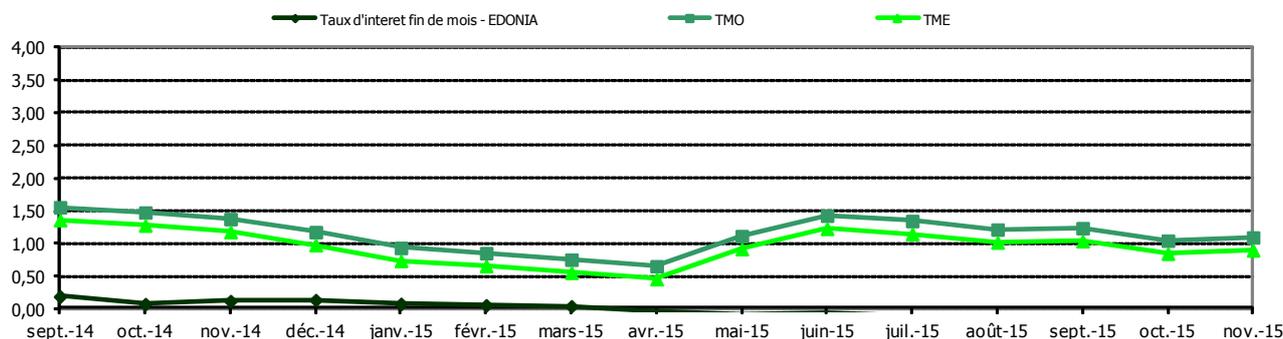
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Août	Septembre	Octobre	Novembre
1,02%	1,04%	0,85%	0,90%	1,22%	1,24%	1,05%	1,10%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1^{er} octobre 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	3,92%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,36%
Prêts à taux variable	3,63%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,19%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
Autres prêts		Découverts en compte	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,97%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,51%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,45%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,84%	Découverts en compte	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

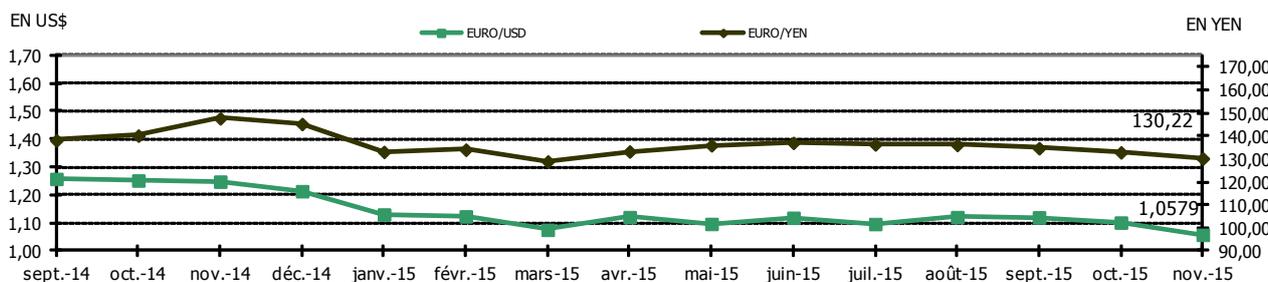
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0579	EURO/ZAR (Afrique du sud)	15,2894	EURO/SRD (Surinam)	4,1801
EURO/JPY (Japon)	130,2200	EURO/BWP (Botswana)	11,5089	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,8911
EURO/CAD (Canada)	1,4143	EURO/SCR (Seychelles)	13,4229	EURO/DOP (Rép. Dom.)	47,9824
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7048	EURO/MUR (Maurice)	38,3814	EURO/BBD (La Barbade)	2,1128
EURO/SGD (Singapour)	1,4940	EURO/BRL (Brésil)	4,0709	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,7736
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,1989	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,6479	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3462,5851	EURO/XCD (Dominique)	2,8527	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : H. GONSARD - Responsable de la rédaction : V.-R. NUGENT
 Editeur et Imprimeur : IEDOM -1, bd Général de Gaulle - CS 50512 - 97206 Fort-de-France Cedex
 Achevé d'imprimer le 16 décembre 2015 - Dépôt légal : décembre 2015 - ISSN 1240-3822